



SOMMAIRE

0. INTRODUCTION.....	2
I. DES VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE	2
I.1. DES VIOLENCES SEXUELLES ET BASEES SUR LE GENRE.....	2
I.2. DES VIOLENCES CONJUGALES.....	4
II. DES CAS D'ATTEINTE AU DROIT A LA VIE.....	4
III. DES ENFANTS TORTURES	6
IV. DES CAS D'ARRESTATIONS ARBITRAIRES	6
V. DU TRAFIC HUMAIN	7
VI. CONCLUSION	7

SOURCES :

LES PRINCIPALES SOURCES D'INFORMATIONS DÉCOULENT DES PUBLICATIONS DE : LA LIGUE ITEKA, FOCODE, SOS TORTURE ET LES MEDIAS

0. INTRODUCTION

Ce Bulletin mensuel «Femme abusée, nation déchirée» couvre le mois d'octobre 2022.

Les grandes tendances observées ont été notamment, des cas de violences basées sur le genre, des cas d'atteinte aux droits à la vie, des enfants torturés, des cas d'arrestations arbitraires et du trafic humain.

Au cours de la période couverte par ce bulletin, des allégations de violations des droits civils et politiques ont été enregistrées comme suit : 8 cas de violences sexuelles dont 6 filles mineures, 3 cas de violences conjugales, 8

cas d'atteinte au droit à la vie dont 3 nouveaux tués, 2 enfants torturés, 1 femme arrêtée arbitrairement et 7 filles victimes de trafic humain.

Les auteurs présumés de ces violations des droits humains sont certains policiers, des administratifs membres du parti CNDD-FDD et des membres de la milice Imbonerakure.

Le constat est que par ailleurs les auteurs de ces actes ignobles restent impunis en majorité, ce qui constitue un climat de peur et d'insécurité.

I. DES VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE

I.1. DES VIOLENCES SEXUELLES ET BASEES SUR LE GENRE

Une femme violée en commune et province Rumonge

Dans la nuit du 5 octobre 2022, à l'hôtel Kanyamuneza, au quartier Swahili, commune et province Rumonge, P.M, âgée de 19 ans, a été violée par Nathanaël Ntakarutimana, Officier de Police Judiciaire (OPJ), matricule 1490 du commissariat communal de la police à Rumonge. La victime était détenue au cachot du commissariat communal de police de Rumonge où elle a été sortie par l'Officier de Police Judiciaire Nathanaël qui l'a conduite à cet hôtel pour la violer. La victime était détenue avec son mari dans ce cachot. En date du 6 octobre 2022, le présumé auteur a été arrêté et en date du 8 octobre 2022, il a été auditionné au cours d'un procès de flagrance par le tribunal de grande instance Rumonge.

Une femme violée en commune Mutimbuzi, province de Bujumbura rural

En date du 29 octobre 2022 A. H., enceinte, âgée de 29 ans, a été violée et tabassée à l'aide des bâtons et des coups de pied sur tout son corps, par des membres de la milice Imbonerakure dirigés par Elysée Ngayempore, leur chef au quartier Musama V, zone Kanyosha, commune Muha, Bujumbura Mairie. En date du

13 mai 2022, vers 23 heures, à l'avenue Dama n°19, au quartier Musama V, zone urbaine de Kanyosha, commune Muha, Bujumbura, A.H. avait été attaquée et enlevée de chez elle par ces membres de la milice Imbonerakure qui cherchaient son mari qui était en conflit foncier avec ce chef des Imbonerakure. Celui-ci voulait s'approprier de sa parcelle et s'était même procuré de faux papiers de cette parcelle en conflit. Ces Imbonerakure ont pris cette femme et ainsi que son cousin, Alain Sibomana, âgé de 31 ans et ces deux victimes ont été conduites dans un endroit inconnu. En date du 18 mai 2022, A.H. a été retrouvée par deux femmes qui se rendaient aux champs dans la réserve naturelle de la Rukoko, sur la colline Vugizo, zone Gatumba, commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural en état critique et ces femmes l'ont emmenée dans l'un des centres de santé de Gatumba pour des soins médicaux et par après, elle a avorté des jumeaux. Alain Sibomana qui était enlevé avec cette femme n'a pas été retrouvé depuis ce jour après que sa famille l'ait cherché au cachot de la zone urbaine de Kanyosha, au cachot de la brigade de Gatumba et au cachot du service national de renseignement à Bujumbura tout près de la cathédrale Regina Mundi.

Une fille violée en commune Bukirasazi, province Gitega

En date du 3 octobre 2022, sur la colline, zone et commune Bukirasazi, province Gitega, M.A., âgée de 12 ans, a été violée par Longin Sinzobatohana, commerçant de 43 ans. La victime travaillait comme domestique chez Longin et ce dernier avait l'habitude de l'appeler dans sa chambre pour la violer. Ce jour-là, l'enfant a refusé et Longin l'a menacée en lui disant qu'il allait la tuer si elle refusait et si elle révélait le secret à sa femme. La victime a crié au secours et les voisins sont intervenus pour voir ce qui se passait dans la maison car la femme du présumé auteur était au service. L'auteur a été arrêté et conduit au cachot communal du poste de police de Bukirasazi. Après l'interrogatoire chez l'Officier de Police Judiciaire, il a été transféré au cachot du parquet de Gitega avant d'être conduit à la prison de Gitega.

Une fille violée en commune et province Muramvya

En date du 3 octobre 2022, sur la colline Mpehe, commune et province Muramvya, K.N., âgée de 17 ans, a été violée par Elvis Hacimana, âgé de 32 ans. La victime rentrait seule à la maison dans la nuit et elle a croisé Elvis qui lui a proposé de l'accompagner. Arrivés dans un buisson, Elvis l'a prise par force et l'a violée. La victime a crié et des gens qui sont intervenus ont attrapé Elvis et l'ont conduit au cachot du commissariat provincial de police de Muramvya tandis que la victime a été conduite au centre de santé (CDS) de Bugarama pour des soins médicaux.

Une fille violée et mariée de force en commune Gishubi, province Gitega

En date du 16 octobre 2022, sur la colline Ruhande, commune Gishubi, province Gitega, J.I., âgée de 16 ans, a été violée et mariée de force par Onesphore Niyikigongwe, âgé de 20 ans, commerçant. Dans l'après-midi, la victime avait été invitée par Onesphore à prendre un verre ensemble dans sa boutique. La victime qui venait de passer quelques heures dans cette boutique, a demandé à Onesphore de l'accompagner chez elle dans la nuit mais il a

refusé et l'a plutôt violée. La victime est arrivée à la maison, vers 23 heures, en train de pleurer, a expliqué ce qui lui est arrivée mais ses parents ont refusé de la recevoir et l'ont fait retourner chez Onesphore Niyikigongwe, la même nuit. Le lendemain, Sévérin Ndayizeye, Officier de la Police Judiciaire de la commune Gishubi a arrêté le présumé auteur mais quelques heures après, il l'a relâché suite à l'arrangement à l'amiable des parents des deux parties. Celles-ci se sont convenues d'aller à l'Etat-Civil pour marier Onesphore et la victime mais l'Administrateur de la commune Gishubi, Marie Chantal Nduwayezu s'y est opposé. Après, la victime est descendue en zone Kamenge, commune Ntahangwa, Bujumbura Mairie où Onesphore a fait louer une maison pour y vivre ensemble.

Une fille violée en commune et province de Kirundo

En date du 17 octobre 2022, sur la colline Rugero, commune et province Kirundo, A.G., âgée de 16 ans, a été violée chez elle par son demi-frère, Anicet Murengerantwari, âgé de 25 ans, pendant la pluie. Selon des sources sur place, la victime venait de l'école et elle a beaucoup crié pour que les voisins viennent la secourir mais comme la pluie tombait elle n'a pas été secourue. Selon les mêmes sources, la victime a été conduite à l'hôpital de Kirundo pour des soins médicaux tandis qu'Anicet a été arrêté et conduit au cachot du parquet de Kirundo pour la suite du dossier. Signalons que le présumé auteur était grandi chez son oncle paternel après la mort de ses parents, à l'âge de 15 ans et ne vivait plus chez son oncle après des études en métier.

Une fillette violée en commune Nyamurenza, province Ngozi

En date du 19 octobre 2022 sur la colline Kaganda, zone et commune Nyamurenza, province Ngozi, M.A., âgée de 11 ans, écolière en 4^{ème} année, a été violée dans une forêt par Ndikumana, conducteur de taxi-moto. L'enfant rentrait de l'école et ce conducteur de taxi-moto l'a conduite dans cette forêt où il l'a violée. La victime a crié au secours mais la population est intervenue deux heures après.

Ce conducteur de taxi -moto a été arrêté par un OPJ et conduit au cachot communal de police de Kiremba tandis que la victime a été conduite au CDS Nyamurenza pour des soins médicaux.

Une fillette violée en commune Buhiga, province de Karuzi

En date du 29 octobre 2022 dans l'après-midi, au quartier Kigwati Rugogwe communément appelé site des déplacés de Buhiga, zone et

commune Buhiga, province Karuzi, A.I., âgée de 3 ans, a été violée par Misigaro, âgé de 47 ans, pensionné de la FDN, chez lui, quand ses parents étaient au marché. La victime a révélé les faits à sa mère le soir et celle-ci a directement conduit l'enfant au CDS Buhiga pour des soins. Des infirmiers de garde de ce CDS l'ont examinée, ont trouvé que le sexe de cet enfant était endommagé et l'enfant a été transféré à l'hôpital de Buhiga, le lendemain. Le présumé auteur a pris le large.

I.2. DES VIOLENCES CONJUGALES

Une femme battue et blessée en commune Giheta, province de Gitega

En date du 9 octobre 2022 sur la colline Kiremera, zone et commune Giheta, province Gitega, Consolate Sinamenye, âgée de 43 ans, a été battue et blessée au niveau de l'œil par son mari, Xavier Ntakarutimana, âgé de 56 ans. Ce dernier venait de rentrer et a pris un couteau pour couper la tête de sa femme en croyant que celle-ci était endormie. Comme cette femme n'avait pas encore pris le sommeil, elle a été touchée au niveau de l'œil et elle a été secourue par des voisins qui l'ont conduite au CDS Giheta avant d'être transférée au Centre Humura. Le lendemain, le présumé auteur a été arrêté et conduit au cachot au du parquet de Gitega. Par après, ce présumé auteur a été relâché après un règlement à l'amiable de l'affaire.

Une femme battue par son mari en commune et province Rutana

En date du 2 octobre 2022, vers 17 heures, à Birongozi, sur la colline, commune et province Rutana, Pascaline Nduwimana, âgée de 23

ans, cultivatrice, a été battue et blessée au niveau du cou à l'aide d'un couteau par son mari, Jean Marie Ndayisaba, âgé de 34 ans, coiffeur à Birongozi. Cette femme a été accusée d'infidélité. La victime a été conduite à l'hôpital de Rutana avant d'être transférée à l'hôpital de Makamba tandis que le présumé auteur a été arrêté et conduit au cachot du commissariat communal de Rutana. En date du 6 octobre 2022, Jean Marie a comparu devant le TGI de Rutana en flagrance et a été condamné à une peine de 20 ans de servitude pénale principale.

Une femme battue en commune et province Rutana

En date du 7 octobre 2022, sur la sous-colline Karindo, colline, commune et province Rutana, Emelyne Nintunze a été battue au niveau de l'œil droit à l'aide d'un bâton par son mari, Eric Minani. La victime a été conduite au Centre de Santé de Rutana tandis que le présumé auteur a été arrêté et conduit au cachot du commissariat communal de Rutana. L'origine de cet incident était le refus à son mari de la vente d'une propriété foncière.

II. DES CAS D'ATTEINTE AU DROIT A LA VIE

Un corps sans vie d'une femme retrouvé en commune Muruta, province de Kayanza

En date du 5 octobre 2022, sur la sous colline Mutsinda, colline Busambo, commune Murata province Kayanza, Odette Ndayishimiye, âgée de 21 ans, élève en pédagogie III au Lycée

communal Muruta, a été retrouvée morte dans sa chambre. Dimanche et lundi la victime a eu des vomissements incessants et lundi soir ses parents l'avaient conduite au Centre de Santé Remera pour des soins médicaux. Après avoir effectué des examens médicaux, la fille a été testée enceinte de 4 mois et elle est rentrée.

Son frère l'a retrouvée morte suspendue à l'aide d'une corde au cou, dans sa chambre.

Une femme tuée en commune et province de Makamba

En date du 18 octobre 2022, sur la colline Siza, commune et province Makamba, Violette Minani, âgée de 23 ans, mère d'un enfant a été tuée à coups de couteau par son mari, Léonard Nahayo alias Muzayire. Ce dernier accusait sa femme d'infidélité. Après le forfait, ce présumé auteur a pris le large vers la Tanzanie tandis que le cadavre a été conduit à la morgue de l'hôpital Makamba. En date du 19 octobre 2022, Léonard Nahayo a été arrêté dans le district de Kibondo en République-Unie de Tanzanie et il a été extradé au Burundi, par la police tanzanienne, le même jour. En date du 20 octobre 2022, dans le cadre des procès en flagrance, il a été auditionné et condamné par le tribunal de grande instance de Makamba à une peine à perpétuité et à payer une somme de 20 millions fbu de dommages et intérêts ou à purger une peine de 120 ans s'il ne paie pas cette amende.

Une femme tuée en commune Ruhororo, province de Ngozi

En date du 28 octobre 2022, sur la colline Kimerejana, zone Mubanga, commune Ruhororo, province Ngozi, Claudine Ntahomvukiye, a été tuée par son mari Jonas Ndayishimiye, âgé de 30 ans quand ils étaient à la maison. Cette dernière a été évacuée vers l'hôpital communal Ruhororo mais elle est décédée en cours de route. Le présumé auteur a été arrêté et conduit au cachot de la police judiciaire Ngozi pour des raisons d'enquête.

Un corps sans vie d'une femme retrouvé en commune et province de Gitega

En date du 30 octobre 2022, au quartier Nyabututsi, commune et province Gitega, un corps sans vie de Joselyne, âgée de 40 ans, mère célibataire, lavateur mobile, vivant seule avec son enfant dans une maison qu'elle avait louée, sur la colline Rutonde, zone Rutegama, de la même commune, a été retrouvé près du cabaret communément appelé « chez Kijana ».

La victime avait beaucoup de sang dans sa bouche et présentait des blessures au niveau de la tête, tenait dans sa main un billet de 2 000 fbu et à côté d'elle, il y avait une casserole remplie de nourriture cuite (haricot et riz). La police de la Protection Civile a transporté le cadavre à la morgue de l'Hôpital Régional de Gitega et il n'y a pas eu d'enquête.

Un corps sans vie d'une femme retrouvé en commune Bugendana, province de Gitega

En date du 30 octobre 2022 sur la sous-colline Ruvumura, colline Nyakeru, zone Mutoyi, commune Bugendana, province Gitega, un corps sans vie de Domine Ngendakumana, âgée de 32 ans, mère célibataire de 2 enfants, a été retrouvé au bord de la route, tout près des cabarets du centre Ruvumura, par des gens qui se rendaient au marché de Bitare. Ce cadavre était nu et avait des signes de viol. La veille, elle était avec Jonas, Jacques et Rugumanya dans un cabaret de ce centre en train de partager de la bière traditionnelle et y avaient quitté, vers 20 heures. Les parents de la victime avaient informé Juvénal Butoyi, chef de cette colline que Domine n'était pas rentrée, le soir. Ces trois personnes ont été interrogées et ont dit qu'elles se sont séparées avec Domine mais elles ont été arrêtées par la police de Bugendana et conduites au cachot avant d'être transférées à la prison de Gitega.

Un corps sans vie d'un nouveau-né retrouvé en commune Rutegama, province Muramvya

En date du 23 octobre 2022 sur la colline Cumba, commune Rutegama, province Muramvya, un corps sans vie d'un nouveau-né a été retrouvé dans une toilette. , ce nouveau-né venait d'être tué et jeté par sa mère, Justine Bukuru, âgée de 18 ans après l'avoir mis au monde. , après les faits, des voisins ont interrogé cette jeune fille et celle-ci a avoué les faits en montrant le lieu où le bébé a été jeté. Ils ont ainsi démoli la toilette et ont retiré le corps sans vie du nouveauné. Le présumé auteur a été arrêté et conduit au cachot du commissariat de police de Muramvya.

« FEMME ABUSEE, NATION DECHIREE »

BULLETIN OCTOBRE 2022

Un corps sans vie d'un nouveau-né retrouvé en commune Ryansoro, province de Gitega

En date du 30 octobre 2022 sur la sous-colline Musasa, colline Nyentambwe, commune Ryansoro, province Gitega, un corps sans vie d'un nouveau-né a été retrouvé dans une haie antiérosive de tripsacum. Une partie dudit corps avait été déjà dévorée par des chiens et une seule jambe restait. La police et l'administration communale ont fait enterrer ce reste du corps, le même jour.

Un corps sans vie d'un nouveau-né retrouvé en commune Rusaka, province de Mwaro

En date du 28 octobre 2022, le matin, sur la sous colline Nyota, colline Nyamiyaga, commune Rusaka, province Mwaro, un corps sans vie d'un nouveau-né a été retrouvé étant transporté par sa mère, Angélique Nduwimana, âgée de 26 ans, après l'avoir mis au monde. Angélique Nduwimana venait de passer 3 jours, enfermée et cachée dans sa maison. Ce nouveau-né était son 3ème enfant. Angélique Nduwimana a été arrêtée par la police et conduite au cachot du commissariat communal de police de Mwaro.

III. DES ENFANTS TORTURES

Un élève torturé en commune et province Bubanza

Dans la nuit du 24 octobre 2022, au centre, commune et province Bubanza, Fabrice Iteriteka, élève en 1^{ère} année, section Electricité Industrielle à l'Ecole Technique de Bubanza, a été tabassé au dortoir par Yves Misigaro de la 2^{ème} année électromécanique chargé des dortoirs, Salomon Nsonerimana de la 2^{ème} année informatique de maintenance chargé de la sécurité à cette école et Innocent Mpawenayo de la 3ème année informatique de maintenance chargé de l'entretien de l'école, tous membres de la Ligue des jeunes Imbonerakure affiliés au parti CNDD-FDD. La victime dont la bouche a été bandée avec un linge pour l'empêcher de crier, a été frappée au niveau des fesses et du dos avant de la mouiller. La victime a porté plainte chez un OPJ du commissariat communal de police à Bubanza contre ces Imbonerakure mais ces derniers ont refusé de comparaître, en date du 27 octobre 2022. Le directeur de l'établissement, Gervais Miburo sur-

nommé Zidane n'a pas puni ces élèves. Signalons que ces trois ont l'habitude de frapper d'autres élèves sans être inquiétés et ils possédaient des Tshirt et des bottines militaires.

Un élève torturé en commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural

En date du 25 octobre 2022 à l'Ecole Fondamentale Maramvya II, zone Maramvya, commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural, Alain Franck Niyigaba, élève à la 9^{ème} année à cet établissement, a été battu et blessé au niveau de l'œil par Jean Marie Bigirimana, directeur de cet établissement et membre du parti CNDD-FDD, Niyigaba a été évacué vers la Clinique de l'œil de Bujumbura par son père avant d'être transféré à la Clinique Prince Louis Rwagasore pour enlever cet œil. Jean Marie Bigirimana a été arrêté par des policiers du poste de police de la zone Maramvya avant d'être transféré au cachot du parquet de la commune Kabezi, Bujumbura rural.

IV. DES CAS D'ARRESTATIONS ARBITRAIRES

Une femme arrêtée en commune Nyanza-Lac, province de Makamba

En date du 28 octobre 2022, Léa Niyogusen-ga, mère allaitant un enfant de moins de 2 ans, résidant sur la colline et zone Muyange, commune Nyanza-lac, province Makamba, a été arrêtée et conduite au cachot du commissariat

communal de police de Nyanza-Lac avec son enfant. Elle a été accusée faussement d'avoir facilité un viol et un enlèvement d'une fille voisine Audrey, Cette dernière avait été trompée par un prénommé Adronis de la prendre comme sa troisième épouse et la conduire à Rumonge pour y vivre mais Adronis s'est rétracté. Audrey s'est cachée d'où ses parents

« FEMME ABUSEE, NATION DECHIREE »

BULLETIN OCTOBRE 2022

ont fait arrêter sa voisine Léa en l'accusant un OPJ pour sa libération et ce dernier lui a faussement car ils ne vivaient pas en bon demandé de payer une somme de plus de 50 terme avec Léa. Le mari de Léa a plaidé chez 000 fbu mais il ne l'a pas libérée.

V. DU TRAFIC HUMAIN

Sept filles écolières victimes du trafic d'êtres humains en commune et province Rumonge

En date du 27 octobre 2022 Hafashimana Eclésiane, âgée de 16 ans, Judith Niyoyitungira, âgée de 15 ans, Médine Igiraneza, âgée de 14 ans, Estella Nibigira, âgée de 14 ans, Divine Kabura, âgée de 17 ans, Anne Lyse Nishimwe, âgée de 13 ans et Anésie Nihorimbere, âgée de 15 ans, toutes élèves à l'Ecole Fondamentale de Nyakuguma, zone Kigwena, commune et province Rumonge, ont été enlevées de cette école et ont été conduites à Kabonga, commune Nyanza-lac de cette province par Elvanie Niyintunze, résidant sur la colline Nyakuguma. Elvanie Niyintunze avait recruté ces filles et leur a payé des frais de transport jus-

qu'à Kabonga dans une famille d'accueil dont une cousine d'Elvanie les a fait traverser à la frontière Burundo-Tanzanienne afin de les marier de force aux hommes veufs en Tanzanie à l'insu de leurs familles. En date du 12 octobre 2022, Elvanie Niyintunze qui a été arrêtée par des policiers de Rumonge après avoir été dénoncée par une élève qui a échappé à ce réseau a donné des informations sur les lieux où se trouvaient ces filles. Ainsi, un des membres des familles des victimes s'est rendu en Tanzanie pour chercher les victimes et en date du 24 octobre 2022, il est revenu à Rumonge avec Eclasiene Hafashimana, Judith Niyoyitungira et Medine Igiraneza. Celles-ci avaient déjà été percées les oreilles et avaient commencé à être encadrées pour une nouvelle vie de femme.

VI. CONCLUSION

Au regard du bilan et des différentes tendances des violences basées sur le genre observées au cours de ce mois d'octobre 2022, il ressort clairement que le trafic humain des jeunes filles reste une réalité au Burundi. Des cas d'atteintes au droit à la vie et des cas de violences sexuelles et basées sur le genre ont fortement augmenté au cours de cette période. Cette recrudescence des violations accompagnée d'une impunité des auteurs est une pro-

blématique épineuse qui affecte la vie des familles et de la communauté dans son ensemble.

Le Mouvement des Femmes et Filles pour la Paix et la Sécurité demande vivement à l'Etat du Burundi de prévenir et de réprimer toute violence à l'égard des femmes, des filles et des enfants afin de promouvoir un Etat de droit respectueux des droits et libertés de tous ses citoyens.